

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

1 PRENEZ RENDEZ-VOUS

Appelez le numéro dédié pour :

- enregistrer votre demande,
- **lister les encombrants à enlever**,
- fixer un rendez-vous.

06 48 95 12 67

Jarville-la-Malgrange,
Laxou-Maxéville, Malzéville,
Tomblaine, Villers-lès-Nancy,
Vandœuvre-lès-Nancy

07 84 59 02 17

Herserange, Longwy

Notre partenaire interviendra à votre domicile entre **3 et 5 jours ouvrés**, du lundi au jeudi.

Un imprévu ?

Prévenez notre partenaire **au moins 24 heures avant la date de rendez-vous fixée**.

Sans annulation de votre part dans ce délai, ou en cas d'absence du demandeur à son domicile au moment de l'intervention, la prestation vous sera facturée.



2 LE JOUR DE LA COLLECTE

Votre présence est obligatoire

Les objets devant être évacués doivent être **préalablement vidés et débranchés (voire démontés)** si vous n'avez pas choisi l'option démontage). Une fois collectés, les objets enlevés sont évacués en déchetterie.

NOS PARTENAIRES



RÉCIPROCITÉ (Réseau Citoyen des PROfessionnels de la CITé) est une association d'insertion basée à Nancy, à but non lucratif.

06 48 95 12 67

Interventions sur Jarville-la-Malgrange (Californie), Laxou-Maxéville (Champ-le-Bœuf), Malzéville, Tomblaine, Villers-lès-Nancy (Clairlieu), Vandœuvre-lès-Nancy (Vand'Est)



La Régie de Quartier Mont-Saint-Martin est une structure d'insertion par l'activité économique.

07 84 59 02 17

Interventions sur Herserange (Concorde / Luxembourg) et Longwy (Voltaire)



Vous avez du mobilier ou de l'électroménager à évacuer ?



Contactez le
Service de collecte d'encombrants à domicile

PARCE QUE VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ !



Retrouvez-nous sur
www.mmhabitat.fr

En partenariat avec



SERVICE ACCESSIBLE
AUX RÉSIDENTS MMH DE :

Jarville-la-Malgrange (Californie)
Laxou-Maxéville (Champ-le-Bœuf)
Malzéville
Tomblaine
Villers-lès-Nancy (Clairlieu)
Vandœuvre-lès-Nancy (Vand'Est)

Herserange (Concorde / Luxembourg)
Longwy (Voltaire)

QUELS OBJETS PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS ?



SONT COLLECTÉS
les **objets** type meubles
et électroménager



6m³ maximum par passage et par logement,
dans la limite de 2 passages par mois



**NE POURRONT PAS
ÊTRE COLLECTÉS**

les **objets dangereux** ou nécessitant
un **traitement spécifique**
(bouteille de gaz, déchets de chantier,
huile de vidange, pneus, batteries...)



DES TARIFS AVANTAGEUX

Une **contribution** vous sera demandée par passage.
Elle sera prélevée en plus de votre loyer courant.
Elle apparaîtra sur votre avis d'échéance.

Volume collecté	Sans démontage	Avec démontage
≤1m ³	2€	4€
>1m ³ et ≤3m ³	4€	8€
>3m ³ et ≤6m ³ *	8€	16€

* Au-delà de 6m³, notre partenaire vous proposera un devis. Si vous validez ce devis, vous devrez vous acquitter de la facture correspondante directement auprès du prestataire.

BON À SAVOIR

Plusieurs **solutions gratuites** existent pour évacuer vos encombrants :



ALLER EN DÉCHETTERIE

Dépôt des déchets volumineux ou non, toxiques, avec traitements spécifiques...



FAIRE REPENDRE

Récupération d'un ancien appareil électroménager **lors de la livraison d'un nouveau** (four, frigo...).



DONNER

Don de vos encombrants (en bon état) à une association, une structure d'insertion, de rénovation...



DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS

Depuis la loi du 15 juillet 1975, le dépôt sauvage d'encombrants est interdit, **sous peine d'amende**.

Il est interdit de déposer vos déchets notamment :
sur les **trottoirs** et dans les **rues** ◀
aux **pieds d'immeuble** et dans les **halls** ◀
dans les **jardins, bois et rivières** ◀